

Comité stratégique de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

Mardi 28 juin 2022 – 15h00

Compte-rendu

Présents :

Pour le Conseil Départemental :

- Mme Cécile DAUDONNET, Directrice Enfance, Famille, Jeunesse
- Mme Françoise LAPORTE, Directrice de l'Action sociale de Proximité
- Mme Nathalie MARMIER-GIRAUD, Chef de service UTAS Bourgneuf
- Mme Christelle MARGUERITAT, Cadre CDEF
- Mme Laure MIGOT, Responsable ODPE

Pour l'Etat :

- Mme Aude MAUGARD, DDETSPP
- Mme Rachel PIETERAERENTS, DTPJJ Limousin
- M. Pierre DUMONT, responsable UEMO PJJ Guéret
- Commandante Xavière DESROZIER, direction départementale de la Sécurité publique
- MDC Cindy ROSEC, Groupement de gendarmerie de la Creuse

Pour le Tribunal Judiciaire :

- M. Patrice DEYRAT, Juge des Enfants

Pour l'ARS :

- Mme Elisa REIX

Pour les associations concourant à la protection de l'enfance

- Mme Nathalie TEIXEIRA, cheffe de service MECS de Bosgenet
- M. Rodolphe DAILLET, ALEFPA
- Mme Isabelle PIVETEAU, Directrice AECJF
- M. Christophe MARGUERITTE, Comité d'Accueil Creusois

Pour l'ordre des avocats :

- Mme Virginie TURPIN

Pour la CAF :

- Mme Agnès ROCHE

Pour la MSA :

- Mme Elisabeth HENRY, Administratrice MSA
- Mme Noémie AUDOUARD, responsable de l'action sociale et sanitaire

Pour les centres hospitaliers :

- Mme Isabelle ROGASIK, centre hospitalier de La Valette

Excusés :

- Mme Laurence CHEVREUX, Vice-Présidente Conseil Départemental
- M. Philippe METGE, DGA Pôle Cohésion Sociale
- M. Laurent VISTE, Chef de service Aide Sociale à l'Enfance
- M. Joseph LUCIANI, Directeur Adjoint DDETSPP
- M. Nicolas BAZZO, ALEFPA
- Mme Sabine BACHELLERIE, représentante de l'UDAF
- Mme Anna GHITALLA, PEP23
- M. Pierre GUYOT, Association des maires ruraux de la Creuse
- Mme Françoise-Léa CRAMIER, Juge aux Affaires Familiales
- Docteur Karim BOUTAYEB

- Docteur Delphine LARROQUE

1- Suivi du schéma départemental de la protection de l'enfance

Le comité de pilotage du schéma s'est réuni en amont de cette réunion à 14 heures pour faire un point sur l'avancée des fiches action du schéma.

| Axe du schéma | Nombre de fiches actions | Nombre d'actions à réaliser | Nombre d'actions engagées | Nombre d'actions réalisées | Taux d'engagement des actions | Taux de réalisation des actions |
|--|--------------------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Axe 1 - Coopérer ensemble pour les enfants | 5 | 19 | 11 | 9 | 57,89% | 47,37% |
| Axe 2 : Renforcer la prévention | 8 | 31 | 9 | 7 | 29,03% | 22,58% |
| Axe 3: Accueillir et protéger l'enfant | 10 | 30 | 10 | 9 | 33,33% | 30,00% |
| Axe 4 : Sécuriser et aider à l'autonomie des enfants | 13 | 33 | 9 | 9 | 27,27% | 27,27% |
| | 36 | 113 | 39 | 34 | 34,51% | 30,09% |

Le comité de pilotage a proposé de soumettre à l'avis des élus départementaux des modifications de certaines fiches actions afin de mieux répondre aux réalités du terrain.

| Axe | Fiche action | Demande | Motifs de la demande |
|-----|--|--------------------------|--|
| 1 | 3- Mise en œuvre de la CDIP | Suppression | La CDIP n'est pas adaptée à la réalité du département de la Creuse et n'apporterait pas de plus-value. |
| 3 | 3- Engager le parcours de l'enfant | Suppression | Il n'y a pas d'utilité à la création d'une commission enfance unique. Il est proposé de la remplacer par la commission des cas complexes (fiche 4-7) |
| 4 | 2 - Créer des réponses d'accueil de courte durée et séquentielle | Fusion avec la fiche 3-5 | Projet identique |
| 4 | 3 - Créer des places d'accueil parents enfants | Fusion avec la fiche 3-6 | Projet identique |

| | | | |
|---|--|--------------------------|---|
| 4 | 8- Créer des ateliers collectifs autonomie | Suppression | Pas de poste de coordonnateur de parcours ASE. Pas de temps dédié en interne pour la mise en œuvre de la fiche action |
| 4 | 11- Favoriser la pair-aidance des jeunes | Modification des actions | Remplacer les actions prévues par la création du comité des jeunes qui pourra travailler sur la thématique de la pair-aidance |

2- Bilan des évaluations des Etablissements sociaux et médico-sociaux

Les premiers contrôles ont été mis en place dès l'année 2020. Ils ont été réalisés sur rendez-vous auprès de 13 établissements : 10 Lieux de vie et d'accueil, 1 maison d'enfants à caractère social, 1 Centre départemental de l'enfance et de la famille et l'association exerçant des mesures d'AEMO et de MAGBF : AECJF.

Les résultats du contrôle ont démontré qu'aucun élément n'a remis en question le bon fonctionnement des établissements. Des recommandations ont cependant été formulées aux établissements.

En 2021, une procédure formalisée d'évaluation des établissements a été instaurée :

- 4 agents du Conseil Départemental ont été habilités et ont prêté serment au tribunal
- Une programmation de visites inopinées de 12 établissements (fermeture d'un LVA en 2021 pour cause de départ à la retraite) a été réalisée.
- Le thème du contrôle de l'année 2021 a été défini : « La prise en charge des enfants et le projet de l'enfant ».

| Etablissement | Contrôle inopiné 2021 réalisé | Mise en œuvre des mesures correctives demandées lors du contrôle 2020 | Conclusion de la visite 2021 | Mesures correctives demandées |
|--|-------------------------------|---|--|-------------------------------|
| LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL DON QUICHOTTE | oui | partiellement | Etablissement conforme à la réglementation. Aucun élément de contrôle pouvant remettre en question le fonctionnement de la structure | Oui |
| LIEU DE VIE LAVERGNE | Non | | 3 tentatives de contrôle inopiné (personne de présent dans l'établissement) | |
| LIEU DE VIE PARCOURS LE DOGNON | oui | partiellement | Etablissement conforme à la réglementation. Aucun élément de contrôle pouvant remettre en question le fonctionnement de la structure | oui |

| | | | | |
|--|-----|---------------|--|-----|
| LIEU DE VIE LA CROIX BLANCHE | oui | oui | Etablissement conforme à la réglementation. Aucun élément de contrôle pouvant remettre en question le fonctionnement de la structure | oui |
| LIEU DE VIE RELAIS MARCHOIS | oui | partiellement | Etablissement conforme à la réglementation. Aucun élément de contrôle pouvant remettre en question le fonctionnement de la structure | oui |
| LIEU DE VIE LE DOMAINE DES CAURETS | oui | oui | Etablissement conforme à la réglementation. Aucun élément de contrôle pouvant remettre en question le fonctionnement de la structure | oui |
| AECJF -Service d'actions éducatives Service investigation éducation" | non | | Manque de temps pour réaliser le contrôle | |
| Centre départemental Enfance Famille | oui | partiellement | Etablissement conforme à la réglementation. Aucun élément de contrôle pouvant remettre en question le fonctionnement de la structure | non |
| "Maison d'enfants de Bosgenet Fondation AJD" | oui | partiellement | Etablissement conforme à la réglementation. Aucun élément de contrôle pouvant remettre en question le fonctionnement de la structure | oui |

Mme Desrozier souhaite évoquer les difficultés auxquelles le commissariat est confronté en raison de certains jeunes accueillis au CDEF. Le comportement actuel des jeunes et leur profil donnent le sentiment aux équipes d'être démunis.

Mme Daudonnet indique que cette problématique des jeunes accueillis est connue. Malheureusement l'offre de prise en charge spécifique de ces jeunes n'est pas assez importante et les structures d'accueil actuelles ne sont pas adaptées.

Mme Margueritat indique que les problèmes actuels de fugue au CDEF sont récurrents. Il est donc nécessaire que l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique se comprennent et ne se jugent pas afin de réfléchir collectivement à de nouvelles solutions.

3- Bilan de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance.

Cf- tableau de synthèse annexé à ce compte-rendu

Signification du sigle PANJO : Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveaux-nés et de leurs Jeunes parents)

M. Daillet propose de se tourner également vers les animateurs en santé publique de l'ARS pour le volet des actions de prévention.

4- Proposition d'évolution de la gouvernance

Les membres présents valident les propositions suivantes :

- fusion du comité stratégique avec le comité de pilotage du schéma de la Protection de l'enfance avec une réunion par an en juin ou juillet
- Changement de nom du comité technique étude en comité technique avec deux réunions par an en avril et septembre.
- Proposition de modification du règlement intérieur et de charte constitutive pour prendre en compte ces changements.

5- Bilan de l'ODPE après un an de fonctionnement

L'ODPE 23 en chiffres :

- 43 membres du comité stratégique
- 52 membres du comité technique
- 43 participants à des groupes de travail :
 - Conférence annuelle et formation continue
 - Comité d'usagers
 - Statistique
 - Veille juridique
- 220 participants à la première conférence de l'ODPE

L'ODPE 23 en actions :

- La mobilisation et l'implication de tous les partenaires de la protection de l'enfance
- Le 1er rapport sur les données chiffrées de l'année 2020 de la protection de l'Enfance du département de la Creuse (Conseil départemental et ses partenaires)
- Des groupes de travail actifs et opérationnels
- 1 conférence annuelle
- 1 reconnaissance du travail mené par l'ODPE 23 par l'ONPE
- Proposition de création d'un comité de jeunes avant la fin de l'année 2021

6- Evolution et orientations pour les prochaines années

- Faire de l'ODPE un lieu de ressources au service des partenaires : juridiques, pédagogiques.... :

- Création d'un intranet / pages internet dédiées
- Création d'une newsletter bi-annuelle
- Veille sur les bonnes pratiques en matière de protection de l'enfance

- Porter des recherches thématiques sur la Protection de l'Enfance : partenariats à construire avec des universitaires, centre de formation pour mener conjointement les recherches.

Une rencontre à l'initiative de Mme Ghitalla a été organisée avec une universitaire en fin de thèse qui a développé une méthodologie de travail sur les trajectoires des jeunes en radicalisation. Cette méthodologie pourrait être appliquée à la Protection de l'Enfance et permettrait de répondre aux problématiques de travail initiées par l'ODPE 23.

M. Dumont précise que même s'il y a un réel intérêt à travailler sur des sujets avec différentes portes d'entrée, il ne faudrait pas réfléchir à des sujets théoriques sans avoir de notions pratiques. Il est indispensable que l'ensemble des professionnels puissent avoir une culture commune mais il ne faut pas la détacher du terrain.

Mme Margueritat insiste sur le besoin actuel de se questionner sur le parcours des enfants. Les fugues des jeunes passent un message et ont une signification. Les passages à l'acte des jeunes révèlent l'impuissance des adultes à répondre à leur mal être.

M. Daillet propose de se mettre en lien avec des universitaires. Il est indispensable de mettre en lien la théorie et la pratique.

Mme Desrozier donne l'exemple d'une étude réalisée par l'université de Savoie Mont Blanc sur les relations de la police à la population. Cette étude a permis d'apporter un autre regard sur des données extérieures.

Mme Margueritat souligne l'intérêt d'avoir une approche universitaire sur la notion de parcours en Protection de l'Enfance.

M. Daillet rappelle qu'il ne faut pas séparer le parcours du Handicap et celui de la Protection de l'Enfance. Il s'agit d'un même parcours.

7- Questions diverses

- Il est demandé de proposer la participation aux groupes de travail en visio.

- Un rappel est fait sur les différents questionnaires envoyés pour permettre de rédiger le prochain rapport.